

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-102 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025,  
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-102-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-103 Objet : Budget Ville 2025 : Décision modificative n°2.**

La décision modificative n°2 du budget Ville 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 478.000 Euros, dont 260.000 Euros pour la section de fonctionnement et 218.000 Euros pour la section d'investissement.

- Vu le document transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** la décision modificative n°2 du budget Ville 2025 présentée qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **478.000 Euros**.

- Fonctionnement : **260.000 Euros**
- Investissement : **218.000 Euros**

Résultat des votes : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 24

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-103-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-104 Objet : Exécution du Budget Ville en section d'investissement.**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de celle-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il paraît judicieux afin d'éviter le mandatement tardif de certaines factures ou situations de travaux, de demander une telle autorisation.

Par ailleurs, le Service de Gestion Comptable de Boulogne-sur-mer nous demande de préciser les montants des crédits ouverts pour les trois principaux chapitres suivants :

chapitre 20 : 54 042 € ; chapitre 21 : 754 473 € ; chapitre 23: 281 136 €.

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en précisant les montants des crédits ouverts pour les trois principaux chapitres suivants : chapitre 20 : 54 042 € ; chapitre 21 : 754 473 € ; chapitre 23: 281 136 €.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-104-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-105 Objet : Grille des tarifs 2026.**

L'assemblée délibérante est invitée à approuver la nouvelle grille des tarifs 2026, qui sera applicable à compter du 1er janvier 2026.

Un tableau récapitulant l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2026 est annexé à la présente délibération.

Compte tenu du faible taux d'inflation de cette année, il est proposé de reconduire les tarifs 2025.

- Considérant que la grille des tarifs 2026 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- D'approuver** la grille des tarifs 2026, ci-annexée, qui sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

**Résultat des votes :** Contre : 3

Abstention(s) : /

Pour : 24

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-105-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-106 Objet : Versement d'une subvention au profit de l'association de la ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose.**

Dans le cadre d'octobre rose, le service événementiel de la ville a organisé une soirée filles le vendredi 3 octobre à 19 heures à la salle Yves Montand.

A cette occasion, la Ville de Le Portel a décidé de reverser une partie des recettes de la soirée, à savoir 1.000 euros, à l'association de la ligue contre le cancer.

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 3 novembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'accepter le versement d'une partie des recettes provenant de la soirée filles du 3 octobre 2025, à savoir 1.000 euros, au profit de l'association de la ligue contre le cancer ;

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association de la ligue contre le cancer sur le budget de la ville.

Résultat des votes : Contre : /

Abstention(s) : /

Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



*(Signature of Olivier Barbarin)*

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-106-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-107 Objet : Subventions aux associations : état complémentaire 2025 n°2.**

Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2025 un état récapitulatif des subventions aux associations a été approuvé. Il a été complété par l'état complémentaire 2025 n°1 le 17 juin 2025.

Il convient maintenant d'établir un nouvel état complémentaire comme suit :

Imputations	Libellés	Montants
65748-024	Le Fou de l'Heurt	300 €
65748-024	Le Portel Génération Passion Foot	1.000 €
65748-024	Amicale Le Drapeau	5.000 €
65748-024	Ligue contre le cancer	1.000 €
	TOTAL	<b>7.300 €</b>

- Vu l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2025,
- Vu l'état complémentaire 2025 n°1 en date du 17 juin 2025,
- Vu l'état ci-dessus,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025,

*Comme d'habitude, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver cet état complémentaire, les crédits étant prévus dans la décision modificative n°2 du budget ville 2025.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-107-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



VILLE DU PORTEL

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-108 Objet : Acomptes sur subvention 2026 au C.C.A.S.

Pour permettre le fonctionnement du C.C.A.S. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **450.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'accorder** un acompte de **450.000 Euros** au C.C.A.S. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

- **D'imputer** cette dépense à l'article 657362.

- **Que l'acompte** sera versé selon les besoins de trésorerie du C.C.A.S., et repris au budget primitif 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-108-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-109 Objet : Acomptes sur subvention 2026 à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot.**

Pour permettre le fonctionnement de l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **70.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **70.000 Euros** au Centre Social et Familial Espace Carnot pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026
  - **d'imputer** cette dépense à l'article 6574
  - **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie du Centre Social et Familial de l'Espace Carnot et repris au budget primitif 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-109-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-110 Objet : Acomptes sur subvention 2026 à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)**

Pour permettre le fonctionnement de l'E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **10.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **10.000 Euros** à l'E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de l'E.S.S.M. et repris au budget primitif 2026.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-110-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-111 Objet : Acomptes sur subvention 2026 à la S.A.S.P. E.S.S.M.**

Pour permettre le fonctionnement de la S.A.S.P. E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **180.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **180.000 Euros** à la S.A.S.P. Société Anonyme Sportive Professionnelle E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026
- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574
- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de la S.A.S.P. et repris au budget primitif 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-111-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-112 Objet : Acomptes sur subvention 2026 à la Musicale Porteloise**

Pour permettre le fonctionnement de la Musicale Porteloise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **15.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **15.000 Euros** à la Musicale Porteloise pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie à la Musicale Porteloise et repris au budget primitif 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-112-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-113    Objet : Acomptes sur subvention 2026 au Stade Portelois**

Pour permettre le fonctionnement du Stade Portelois jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, un acompte de **27.500 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2026. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2026, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **27.500 Euros** au Stade Portelois pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie au Stade Portelois et repris au budget primitif 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-113-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-114 Objet :** Rapport annuel d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'exercice 2024 : Transmission au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.* ».

→ Considérant que le rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit être communiqué par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique ;

→ Considérant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais nous a transmis son rapport annuel d'activités 2024 ;

→ Considérant que le compte administratif 2024 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais tient lieu de rapport annuel d'activités ;

→ Considérant que les documents suivants de la CAB ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux :

- ✓ Le compte administratif 2024,
- ✓ Les rapports de présentation des comptes administratifs,
- ✓ Les délibérations sur l'approbation des comptes administratifs, des comptes de gestion et de l'affectation des résultats 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **pend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'exercice 2024.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-114-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-115 Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau :  
Approbation par le Conseil Municipal.**

Par délibération en date du 23 mai 2025, le Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau a approuvé la modification de ses statuts. Sa validation nécessite l'approbation par délibération des deux communes d'Outreau et de Le Portel. Par conséquent, l'assemblée délibérante est invitée à approuver les nouveaux statuts du SILPO.

Les modifications portent notamment sur le siège social du Syndicat (dorénavant sis à la piscine « Océane » 11 rue du Mont Soleil à Outreau) (article 4), sur la modification des articles du CGCT (article 6), la composition du Syndicat, dorénavant 6 élus pour Outreau et 4 élus pour le Portel (article 7), « *le Comité se réunit au siège du syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité dans l'une des deux communes membres* » (articles 9), le syndicat est représenté en justice et dans les actes de la vie administrative, publique ou civile, par son Président dans « *le cadre des délégations de pouvoirs* » (article 15), les dépenses afférentes à la Piscine Intercommunale sont réparties comme suit : « *60 % pour la ville d'Outreau et 40 % pour la ville de Le Portel* » proportionnellement à la population des communes (article 17), le service des finances « *et paye* » seront assurées par la commune d'Outreau (article 18), modification des recettes du syndicat intercommunal ainsi que des dépenses (article 19).

- Considérant que les statuts modifiés ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux ;
- LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau ci-annexés.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-115-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

DATE D'AFFICHAGE : 06/11/2025

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-116 Objet : Modification du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs, annexé au Budget Primitif de la Ville, reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes. Aussi, afin de permettre la nomination, la transformation, la régularisation et le recrutement d'agents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**de créer les postes suivants :**

Emplois permanents titulaires :

**FILIÈRE ADMINISTRATIVE :**

Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : 2 postes

**FILIÈRE TECHNIQUE :**

Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à 0.85

Adjoint technique : 1 poste

**FILIÈRE ANIMATION :**

Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste

**FILIÈRE SPORTIVE :**

Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à 0.85

Assistant socio-éducatif : 1 poste

Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à 0.85

*Conformément au tableau des effectifs ci-annexé.*

Résultat des votes : Contre : /

Abstention(s) : /

Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

## VILLE DU PORTEL

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

#### N°2025-117 Objet : Recensement de la population 2026 : Rémunération des agents recenseurs.

Le recensement de la population 2026 aura lieu du 15 janvier au 14 février prochain. Essentiel pour notre commune, il permet d'établir la population officielle et de décrire les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres issus du recensement permettent de définir la participation de l'Etat au budget, le nombre d'élus au conseil municipal et d'identifier les besoins de la population : équipements collectifs (écoles...), programme de rénovation des quartiers...

Le recensement est organisé et contrôlé par l'INSEE et il est préparé et réalisé par le service recensement de la commune.

Le Maire est responsable de la nomination du coordonnateur communal et de ses adjoints (service recensement) ainsi que du recrutement des agents recenseurs titulaires et contractuels (une vingtaine de personnes) dont la formation est assurée par l'INSEE.

La rémunération des recenseurs vacataires sera basée sur des montants forfaitaires, arrêtés suivant les modalités suivantes :

2 demi-journées de formation (obligatoires) soit une journée	60 Euros brut
Tournée de reconnaissance – une journée	60 Euros brut
1 feuille de logement remplie	1 Euro brut
1 bulletin individuel rempli	1,35 Euro brut

A cette rémunération, s'ajoutent les charges patronales réglées par la ville.

La rémunération des agents recenseurs communaux interviendra en heures supplémentaires ou en heures complémentaires.

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confiant aux communes la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population,
- Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985,

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-117-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

- Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003,
- Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de fixer la rémunération des agents recenseurs à l'occasion de l'enquête qui se déroulera **du 15 janvier au 14 février 2026** telle que susvisée.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-117-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-118 Objet : Instauration de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de 20 ans (A.P.E.H.)**

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles ou collectives peuvent être octroyées. Ces prestations présentent les caractéristiques suivantes :

- Le bénéficiaire doit participer, hormis dispositions spécifiques à certaines prestations, à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

- Elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

La gestion des prestations peut être assurée :

- Par les collectivités locales et établissement publics territoriaux,
- Pour tout ou partie et à titre exclusif, par des organismes à but non lucratif ou des associations nationales ou locales type loi de 1901.

Il appartient à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Il est proposé de mettre en place l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de vingt ans (APEH) au profit des agents de la collectivité.

Pourront bénéficier de cette prestation :

- Les agents titulaires et stagiaires en position d'activité ou en position de détachement auprès de la collectivité, au titre des alinéas 2,4 et 10 de l'article 14 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985. Sont en position d'activité les agents : en congé annuel, en congé de maladie, en congé pour accident de service, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de grave maladie, en congé de maternité, en congé d'adoption, en congé pour formation professionnelle, en congé pour formation, en congé pour formation syndicale, en congé de bénévolat association.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

- Les agents contractuels en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité en vertu de l'article 32 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, pris pour l'application de l'article L829-1 du code général de la fonction publique, employés de manière permanente et continue, en application de l'article 21 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

- Les agents contractuels de droit privé à durée déterminée, relatifs à l'apprentissage, à des activités d'adultes-relais et aux parcours emploi compétence.

L'APEH sera versée aux agents contractuels à partir du premier jour du septième mois du contrat, quelle que soit la catégorie de personnel.

Les aides servies aux parents au titre de leurs enfants sont accordées aux agents de la collectivité indifféremment au père ou à la mère, mais ne peuvent en aucun cas être versées aux deux.

Dans le cas d'un ménage d'agents de la collectivité, l'attributaire sera celui des deux conjoints qui sera désigné d'un commun accord, ou, à défaut, celui qui perçoit les prestations familiales.

Sont concernés les enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité (50 % au moins) ouvrent droit à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'allocation est accordée au titre des enfants handicapés âgés de moins de 20 ans, sans qu'il y ait obligation pour les parents de participer financièrement à la garde de leur enfant. La prestation est servie dans tous les cas où les parents perçoivent l'allocation de l'enfant handicapé. Le versement de la prestation est subordonné au paiement des mensualités de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, notamment de celle qui sont globalement liquidées en fin d'année scolaire au titre des enfants placés en internat en cas de retour au foyer.

Le nombre de mensualités versées au titre de la prestation est donc égal à celui versé au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Il est précisé que la perte de l'allocation de l'enfant handicapé entraîne la perte de l'allocation facultative.

Elle doit donc être versée dès lors que l'enfant remplit les conditions d'attribution y compris à l'agent fonctionnaire dont le conjoint reste au foyer pour assurer la garde de l'enfant.

La prestation n'est pas servie dans le cas unique où l'enfant est placé en internat permanent (c'est-à-dire y compris les week-ends et les vacances scolaires) dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale (c'est-à-dire la prise en charge des soins, des frais de scolarité et des frais d'internat) par l'état, l'assurance maladie ou l'aide sociale.

L'allocation n'est pas cumulable avec les prestations légales suivantes :

- la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

Les justificatifs à produire sont les suivants :

- carte d'invalidité,

- notification de la décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) attribuant à la famille l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,

ou

- notification de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du lieu de résidence reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,

ou

- dans le cas des demandeurs dont l'enfant est atteint d'une affection chronique, certificat médical établi par le médecin agréé. En cas de contestation par l'agent des conclusions de ce praticien, l'agent dispose de la faculté de saisir, en qualité d'instance consultative d'appel, la commission de réforme territorialement compétente.

Le montant attribué sera actualisé automatiquement par référence au montant fixé chaque année par une circulaire interministérielle relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune.

Reçu en information, le montant fixé au 1er janvier 2025 s'établit à 183 € par mois.

Accusé de réception : 062-216206672-20251105-2025-118-DE

Date de télétransmission : 17/11/2025

Date de réception préfecture : 17/11/2025

La mesure propre à la collectivité ne peut pas être plus favorable que celle en vigueur pour les fonctionnaires et agents de l'état.

La prestation est versée mensuellement et est servie jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint ses vingt ans. Dans le cas où l'enfant est placé en internat de semaine, avec prise en charge intégrale des frais de séjour, la prestation est servie au prorata du temps passé dans la famille lors des périodes de retour au foyer en fin de semaine et durant les vacances scolaires ; le nombre de mensualités versées au titre de la prestation est égal au nombre de mensualités versées au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Les prestations sociales étant servies directement par l'employeur public, sur décision de l'assemblée délibérante, les sommes versées doivent être intégrées dans l'assiette des cotisations de Sécurité sociale et de contribution sociale généralisée – contribution au remboursement de la dette sociale (CSG-CRDS) pour les agents relevant du régime général de la Sécurité sociale, et dans l'assiette de CSG-CRDS pour ceux relevant du régime spécial des fonctionnaires.

- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 novembre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver l'instauration de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de 20 ans (A.P.E.H.), conformément aux dispositions précisées ci-dessus, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-118-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-119 Objet : Fixation de la participation employeur pour la prévention santé.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
  - Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;
  - Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
  - Considérant que la Ville de Le Portel souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents ;
  - Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé ;
  - Vu l'avis du Comité Social Territorial de la collectivité en date du 3 novembre 2025 ;
  - Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;
- LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé à hauteur de 15 euros nets par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
  - D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
  - De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-119-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-120 Objet : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
  - Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique;
  - Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
  - Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaire de la convention de participation Santé à effet du 01er janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;
  - Considérant que la Ville de Le Portel souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,
  - Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,
  - Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,
  - Considérant que la convention a été transmise à tous les Conseillers Municipaux, de même que la plaquette tarifaire ;
  - Vu l'avis du Comité Social Territorial de la collectivité en date du 3 novembre 2025 ;
  - Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025,
- LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **D'adhérer** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 6 ans, et de prendre acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
  - **D'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci-annexée.
  - **De prendre l'engagement** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Résultat des votes : Contre : /  
 Abstention(s) : /  
 Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents,  
 Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
 062-216206672-20251105-2025-120-DE  
 Date de télétransmission : 17/11/2025  
 Date de réception préfecture : 17/11/2025

DATE D'AFFICHAGE : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
 Maire du Portel  
 Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-121 Objet : Désaffectation et déclassement d'une parcelle sise rue du Cap.**

En 2001, la commune a acheté à France Télécom, un ensemble de bâtiments à usage de télécommunication, centre radio-maritime (bâtiment d'exploitation, bâtiment social/foyer, garages, technique). Ces bâtiments ont été affectés à différents usages. Une partie des garages (voir plan de masse) a été transformée en vestiaires sportifs. Depuis juillet 2025, cet espace n'est plus utilisé par l'association sportive.

Le maintien en bon fonctionnement de ce bâtiment, construit dans les années 80, nécessiterait des frais importants (réfection de la toiture, isolation des murs par l'extérieur, remplacement du système de chauffage...).

Le seul moyen pour la commune d'en tirer parti est de l'aliéner.

Préalablement à une future cession, il convient de prononcer la désaffectation et le déclassement afin de permettre l'intégration dans le domaine privé communal d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AM177.

Considérant :

- que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

- que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

- que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

- Vu le plan de masse qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,**

**DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,**

- de prononcer la désaffectation et le déclassement afin de permettre l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle de terrain cadastrée AM 177 pour partie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : 3

Abstention(s) : /

Pour : 25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-121-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2025  
Date de réception préfecture : 07/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE :** 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-122 Objet : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terrain sise rue Loucheur.**

Le Portel a fait part de son intérêt d'acheter une partie de l'espace vert, cadastré XI 384 pour une « emprise d'environ 150 m<sup>2</sup> », afin de développer son activité (cf plan de masse ci-joint).

Préalablement à la cession, il convient de prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal.

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par la Loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ces parcelles (espaces verts) n'aura pas de conséquence sur la desserte de circulation.

- Considérant que le plan de masse a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
  - Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- de prononcer la désaffectation et le déclassement pour l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle de terrain cadastrée XI 384 pour partie ;
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-122-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2025  
Date de réception préfecture : 07/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-123 Objet : Déclassement d'une parcelle de terrain sise rue du Fort de Couppes.**

Il est prévu la vente amiable [redacted]  
d'une parcelle de terrain sise rue du Fort de Couppes cadastrée AI 461 pour partie.

Préalablement à la cession, il convient de prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal.

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ces parcelles (espaces verts) n'aura pas de conséquence sur la desserte de circulation.

- Considérant que le plan a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
  - Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,**  
**DECIDE,** à l'unanimité des membres présents et représentés,
- De prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle de terrain cadastrée AI 461 pour partie ;
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-123-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2025  
Date de réception préfecture : 07/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-124 Objet : Vente amiable de la parcelle AM 200 sise rue du cap à la [REDACTED]**

Des jeunes professionnels de santé (praticiens médicaux et paramédicaux) ont acheté en 2022 le bâtiment communal sis rue du Cap pour créer une maison médicale de santé.

[REDACTED] ont fait part de leur volonté d'acheter le terrain communal cadastré AM 200 d'une superficie de 659 m<sup>2</sup> et jouxtant leur établissement afin de développer leur activité.

Il s'agit d'une opportunité pour répondre pleinement aux besoins de la population et de maintenir l'offre de soins en médecine générale.

Il est donc prévu la vente amiable à la [REDACTED] ou à toute autre personne physique ou morale qui voudra bien se substituer, pour un montant de 90.000 Euros.

- Vu l'estimation des Domaines en date du 31 mars 2025 qui a été transmise à tous les conseillers municipaux ;
- Vu le plan cadastral qui a été transmis à tous les conseillers municipaux
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée AM 200 d'une superficie de 659 m<sup>2</sup> au profit de [REDACTED] ou à toute autre personne physique ou morale qui voudra bien se substituer, pour un montant de 90.000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-124-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-125 Objet : Vente amiable de la parcelle cadastrée AL 425 sise 1 rue de la Source.

La Ville a été sollicitée par [REDACTED] pour une demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AL 425 reprise sur le plan ci-annexé.

Il apparaît, après vérification des services techniques, que cette parcelle communale d'une surface de 19 m<sup>2</sup>, objet de la demande d'acquisition, correspond à une partie de leur fond de jardin, pour laquelle il existe depuis un moment une clôture/muret.

Cette parcelle ne présente aucune utilité publique pour la Commune et peut donc faire l'objet d'une cession.

Le prix est fixé à 10 euros/m<sup>2</sup>.

- Vu le plan cadastral qui a été transmis à tous les conseillers municipaux
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la vente amiable de la parcelle AL 425 de 19 m<sup>2</sup> sise 1 rue de la Source au profit de [REDACTED]  
[REDACTED] pour un montant de 10 euros/m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-125-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-126 Objet : Vente amiable de la parcelle AM 177 en partie sise rue du Cap**

La commune a acheté en 2001 à France Télécom, un ensemble de bâtiments à usage de télécommunication, centre radio-maritime (bâtiment d'exploitation, bâtiment social/foyer, garages, technique).

Ces bâtiments ont été affectés à différents usages. Une partie des garages (voir plan de masse) a été transformée en vestiaires sportifs. Depuis juillet 2025, cet espace n'est plus utilisé par l'association sportive.

Le maintien en bon fonctionnement de ce bâtiment construit à l'origine dans les années 80, nécessiterait des frais importants (réfection de la toiture, isolation des murs par l'extérieur, remplacement du système de chauffage...).

Le seul moyen pour la commune d'en tirer parti est de l'aliéner.

[REDACTED] ont fait part de leur souhait d'acheter ce bâtiment, et ont fait une offre pour un montant de 153 000 euros - voir plan de masse - parcelle AM 177 en partie sise rue du Cap.

Le montant, inférieur à celui de l'avis des domaines, est justifié comme suit : travaux conséquents et coûteux pour dissocier les réseaux existants d'électricité, gaz, eau et assainissement reliés au bâtiment principal et rendre ainsi ce bâti « autonome ».

Considérant :

- que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

- que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;
- que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

- Vu l'avis des Domaines en date du 24 octobre 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu la délibération n°2025-121 du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2025 approuvant la désaffectation et le déclassement, de la parcelle de terrain cadastrée AM 177 pour partie, afin de permettre l'intégration dans le domaine privé communal ;

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-126-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

- Considérant que le plan a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'approuver la cession amiable à [REDACTED] des vestiaires foot, sis rue du Cap sur la parcelle cadastrée AM 177 en partie pour un montant de 153 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-126-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-127 Objet : Vente amiable d'une parcelle de terrain sise rue Loucheur

Portel, a fait part de son souhait d'acheter une partie de l'espace vert, cadastré XI 384 pour partie (environ 150 m<sup>2</sup>), afin de développer son activité (cf plan de masse).

Le montant est fixé à 60 euros/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

- Vu l'estimation des domaines en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux;

- Vu la délibération n°2025-122 du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2025 approuvant la désaffectation et le déclassement pour l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle de terrain cadastrée XI 384 pour partie ;

- Considérant que le plan a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la vente amiable d'une partie de la parcelle XI 384 pour environ 150 m<sup>2</sup> [redacted]

[redacted] ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant, pour un montant de 60 euros/m<sup>2</sup> ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-127-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-128 Objet : Vente amiable d'une parcelle de terrain sise rue du Fort de Couppes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente amiable à [redacted]

[redacted] d'une partie de la parcelle de terrain jouxtant leur logement et appartenant à la commune. [redacted] ont sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 461 pour une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Le montant est fixé à 10 euros euros/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

- Vu la délibération n°2025-123 du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2025 approuvant la désaffectation et le déclassement de la parcelle de terrain cadastrée AI 461 pour partie ;

- Considérant que le plan a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** la vente amiable d'une partie de la parcelle AI 461 pour environ 200 m<sup>2</sup> au [redacted] pour un montant de 10 euros/m<sup>2</sup>, plus frais de géomètre et de notaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-128-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-129 Objet : Acquisition amiable des garages du foyer Léon Gournay à Pas-de-Calais Habitat**

En 1988, 5 garages ont été construits par la commune de Le Portel dans l'enceinte du foyer d'autonomie Léon Gournay, avec l'accord du propriétaire Pas-de-Calais Habitat. Le terrain appartenant à Pas-de-Calais Habitat, les garages ne sont donc pas actuellement propriété de la Commune. Il est donc convenu avec Pas-de-Calais Habitat, la cession amiable des garages à la commune de Le Portel à l'euro symbolique.

Les garages, d'une surface d'environ 96 m<sup>2</sup>, sont repris sur la parcelle cadastrée AI 229 qui fera l'objet d'une division parcellaire, voir plan de masse.

- Vu le plan de masse qui a été transmis à tous les conseillers municipaux
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** l'acquisition amiable par la ville à Pas-de-Calais Habitat, à l'euro symbolique, des 5 garages repris sur la parcelle cadastrée AI 229 en partie pour environ 96 m<sup>2</sup>;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-129-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADDOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-130 Objet : Révision du Profil de Vulnérabilité des eaux de baignade.**

La Directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade et l'article L.1332-3 du Code de la Santé Publique imposent la réalisation de profils de baignade sur toutes les zones de baignade de la Commune. Ce document consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs, et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion active à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution.

La Commune de Le Portel est concernée par un point de prélèvement à savoir : Centre Plage. Un premier profil de vulnérabilité a été réalisé en 2011, et révisé en 2016, 2019 et 2022.

Depuis 2021, les prélèvements d'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé du Nord – Pas-de-Calais ont conduit à classer la zone de baignade de Le Portel en qualité suffisante en 2021 et 2023, bonne en 2022 et insuffisante en 2024. De ce fait, le profil de vulnérabilité doit être réexaminé régulièrement.

La révision de celui-ci a été effectuée par les services de la Ville.

- Considérant que le profil de vulnérabilité révisé a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la révision du profil de la zone de baignade sur le territoire de la Commune de Le Portel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à transmettre les documents définitifs à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord – Pas-de-Calais, conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-130-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-131 Objet : Exploitation de la plage naturelle de Le Portel - Délégation de Service Public  
en vue du sous-traité d'exploitation de la zone 8 - Lancement de la consultation.**

Le régime juridique des concessions de plage a subi une profonde évolution suite à l'application du décret du 26 mai 2006 qui réglemente de façon stricte l'attribution des concessions et des sous-concessions sur les plages appartenant au domaine public de l'Etat. Il impose une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution des sous-traités d'exploitation. Il s'agit de la procédure prévue pour l'attribution des conventions de délégation de service public par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 1411-1 à L 1411-10 et L 1411-13 à L 1411-18).

Le sous-traitant de la zone 8, Monsieur Vincent ROUTIER, a fait connaître son souhait de mettre fin à son sous-traité au 31 décembre 2025.

Aussi, il convient de mettre en œuvre cette procédure pour la zone 8, désignée dans le plan d'ensemble annexé à la concession plage, à savoir : zone 8 : vente à emporter de boissons (licence III), glaces, confiseries, articles de plage.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage ;
- Vu le plan d'ensemble qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à recourir à la délégation de service public pour attribuer le sous-traité d'exploitation de la plage naturelle de Le Portel en ce qui concerne la zone 8 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à lancer la procédure et à élaborer le cahier des charges ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-131-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-132 Objet : Assurance des garanties statutaires du personnel titulaire et stagiaire de la Ville : Attribution.**

Un marché sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancé pour l'assurance des garanties statutaires du personnel titulaire et stagiaire de la Ville de Le Portel.

Le marché a été attribué en Commission d'Appel d'Offres à la société WILLIS TOWERS WATSON France (assurance AG2R).

L'offre retenue est la suivante :

Offre de base : décès, accidents, maladies professionnelles pour un montant annuel de 127.520,04 euros (soit 3,08 % de la masse salariale).

- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

Compte tenu de l'adjudicataire et des montants et pourcentage repris ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché correspondant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-132-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-133 Objet : Assurances de la Ville : Attribution.

Un marché sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancé pour les assurances de la Ville de Le Portel, les contrats actuels prenant fin au 31/12/2025.

- Lot n° 1 : dommages aux biens
- Lot n° 2 : responsabilité civile
- Lot n° 3 : véhicules à moteur
- PSE1 : auto-collaborateurs
- Lot n° 4 : protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés ont été attribués en Commission d'Appel d'Offres aux sociétés et pour les montants suivants :

Lot	Société	Montant TTC annuel
1 : dommages aux biens	GROUPAMA	65.851,20 €
2 : responsabilité civile	PNAS/AREAS	11.395,13 €
3 : véhicules à moteur	GROUPAMA	31.944,98 € (base + PSE1)
4 : protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	646,77 €

Les marchés sont conclus pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 octobre 2025 ;
  - Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
  - Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;
  - Compte tenu des adjudicataires et des montants repris ci-dessus,
- LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés correspondants.

Résultat des votes : Contre : /  
 Abstention(s) : /  
 Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents,  
 Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
 Maire du Portel  
 Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
 062-216206672-20251105-2025-133-DE  
 Date de télétransmission : 17/11/2025  
 Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRÉTRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADDOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-134 Objet : Groupement de commandes avec la Ville d'Outreau pour la réfection de la voirie de la rue du Cap et de l'allée Gérard Joly.**

Il est prévu de créer un groupement de commandes entre les Villes d'Outreau et de Le Portel en ce qui concerne la réfection de la voirie de la rue du Cap et de l'allée Gérard Joly. Les deux Communes ont un intérêt commun pour ce marché puisque ces rues sont à cheval sur les territoires des deux communes.

En vertu des dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et dans le respect de ceux-ci, il convient donc de conclure une convention constitutive de groupement de commande et de désigner un coordonnateur du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire, à la signature et la notification du marché.

Ainsi, il est proposé que la Ville Le Portel soit le coordonnateur du groupement et que la commission d'ouverture des plis compétente dans le cadre de la passation du marché public soit celle de la Ville de Le Portel.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la création d'un groupement de commandes entre les villes d'Outreau et de Le Portel pour la réfection de la voirie de la rue du Cap et de l'allée Gérard Joly ;
- de prendre acte de la convention constitutive du groupement de commande coordonné par la Ville de Le Portel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-134-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-135 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention  
par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	7.933,33 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	6.064,74 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;			
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;			

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-135-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

DATE D'AFFICHAGE : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRÉTRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-136 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.235,70 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	11.235,70 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-136-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-137 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention  
par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] comme suit :

Montant des travaux	9.010,58 Euros	H.T.	Peinture façade avant
Montant des travaux subventionnables	4.505,29 Euros	H.T.	et arrière
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-137-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-138 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	8.057,50 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	8.057,50 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 760 Euros à [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-138-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-139 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	1 800 Euros	H.T.	Ravalement de façade
Montant des travaux subventionnables	1 800 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	450 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **450 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-139-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-140 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	22.739,34 Euros	H.T.	Bardage façade et pignon
Montant des travaux subventionnables	22.739,34 Euros	H.T.	avant isolation
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-140-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-141 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.242,58 Euros	H.T.	Ravalement façade avant
Montant des travaux subventionnables	11.242,58 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-141-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-142 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	14.170,62 Euros	H.T.	Ravalement avec isolation façade
Montant des travaux subventionnables	14.170,62 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à

[REDACTED] à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-142-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-143      Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	8.315,89 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	8.315,89 Euros	H.T.	Façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-143-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-144 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.494,70 Euros	H.T.	Pose de bardage
Montant des travaux subventionnables	10.494,70 Euros	H.T.	Isolation 2 pignons
Aide de la Ville	760 Euros		
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;			
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;			

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-144-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-145 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.494,70 Euros	H.T.	Pose de bardage
Montant des travaux subventionnables	10.494,70 Euros	H.T.	Isolation 2 pignons
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder une subvention d'un montant de 760 Euros à [REDACTED]**

[REDACTED] à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.**

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-145-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-146 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	4.753,40 Euros	H.T.	Peinture façade avant
---------------------	----------------	------	-----------------------

Montant des travaux subventionnables	4.047,60 Euros	H.T.	
--------------------------------------	----------------	------	--

Aide de la Ville	760 Euros		
------------------	-----------	--	--

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-146-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-147 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	12.568,80 Euros	H.T.	Bardage avec isolation
Montant des travaux subventionnables	12.568,80 Euros	H.T.	Sur un pignon
Aide de la Ville	760 Euros		
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;			
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;			

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-147-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-148 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à

[REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	2.800 Euros	H.T.	Peinture façade
Montant des travaux subventionnables	2.800 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	700 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder une subvention d'un montant de 700 Euros à

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-148-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-149 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux 11.049,10 Euros H.T. Isolation pignons bardage

Montant des travaux subventionnables 11.049,10 Euros H.T.

Aide de la Ville 760 Euros

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture :  
062-216206672-20251105-2025-149-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRÉTRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-150 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention  
par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	9.765,31 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	9.765,31 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-150-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-151 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] comme suit :

Montant des travaux	13.425,59 Euros	H.T.	Isolation thermique façade
Montant des travaux subventionnables	6.712,79 Euros	H.T.	avant et arrière et enduit
Aide de la Ville	760 Euros		
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;			
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;			

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture :  
062-216206672-20251105-2025-151-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-152 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	19.115 Euros	H.T.	Isolation bardage façade
Montant des travaux subventionnables	9.557,50 Euros	H.T.	avant et arrière
Aide de la Ville	760 Euros		
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;			
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;			

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-152-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

N°2025-153 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED]

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.780,10 Euros	H.T.	Pose bardage avant et arrière
---------------------	-----------------	------	-------------------------------

Montant des travaux subventionnables	5.890,05 Euros	H.T.	
--------------------------------------	----------------	------	--

Aide de la Ville	760 Euros		
------------------	-----------	--	--

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder une subvention d'un montant de 760 Euros à [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de

l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-153-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-154 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED]

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.780,10 Euros	H.T.	Pose bardage avant et arrière
Montant des travaux subventionnables	5.890,05 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder une subvention d'un montant de 760 Euros

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /

Abstention(s) : /

Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-154-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Etait absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-155 Objet : Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2025-2026.**

Par délibération n°2024-158 en date du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a modifié les modalités d'attribution et le montant des bourses communales, afin de les rendre plus accessibles aux étudiants de l'enseignement supérieur résidant sur la commune du Portel, comme suit :

Une bourse communale d'un montant forfaitaire initial de 200 euros sera attribuée à tout étudiant non rémunéré de l'enseignement supérieur (post-bac) domicilié sur la commune du Portel, sans condition de ressources.

Afin de bénéficier de la bourse communale, l'étudiant devra constituer un dossier complet comprenant une demande dûment remplie et un certificat de scolarité à jour à déposer au Service des Temps de l'enfant. Un second certificat de scolarité devra être fourni en janvier pour permettre le versement de l'aide financière.

- Vu la délibération n°2024-158 en date du 20 novembre 2024 ;
- Vu l'avis de la commission enseignement en date du 20 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder pour l'année scolaire 2025/2026, 135 dossiers de bourses communales pour un montant global de 27.000 euros ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les versements au vu d'un certificat de scolarité daté de janvier à juin 2026 ;  
- d'autoriser les inscriptions des crédits correspondants au Budget Primitif 2026, imputation 65131.23.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-155-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-156 Objet : Convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners" avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour l'année scolaire 2025/2026.**

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La ville du Portel, en concertation avec les chefs d'établissements volontaires, souhaite proposer aux enfants des classes maternelles un petit-déjeuner équilibrer. Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Ainsi, la ville s'engage à distribuer 4 petits déjeuners équilibrés par semaine, en contrepartie le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse des Sports s'engage à contribuer à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 euros.

C'est pourquoi, par délibération en date du 20 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners" avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, reconduite pour l'année scolaire 2024/2025.

Le bilan établi en fin d'année scolaire étant positif, il est proposé de renouveler ce dispositif, par le biais de la signature d'une nouvelle convention pour l'année scolaire 2025/2026.

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission enseignement en date du 20 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'approuver** la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports pour l'année scolaire 2025/2026 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-157 Objet : Restauration scolaire : renouvellement du dispositif de la cantine à 1 euro.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, **le tarif social d'1€ maximum**, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, **est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€.**

Les critères pour bénéficier de ce dispositif sont les suivants :

- La **grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches**, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- Une **délibération doit fixer cette tarification sociale**, avec une durée fixée ou illimitée.

- Vu la convention initiale signée entre l'État (l'Agence de Services et de Paiement - ASP) et la commune du Portel pour la mise en place du dispositif de la cantine à 1 € pour les trois années 2023 à 2025 (dispositif effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023),

- Considérant l'intérêt social majeur de ce dispositif pour le pouvoir d'achat des familles et l'égalité d'accès à la restauration scolaire,

- Considérant la nécessité de reconduire ce dispositif, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027,

- Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention avec l'État (l'ASP) pour formaliser ce renouvellement et obtenir la subvention correspondante (aide de 3 € ou plus par repas facturé 1 €),

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux,

- Vu l'avis de la commission Enseignement en date du 20 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 novembre 2025,

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-157-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce renouvellement,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention type proposée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ainsi que tous les documents y afférents, dans le but d'assurer la continuité du dispositif de la cantine à 1€ sur la période 2026-2027,  
- de garder pour le reste de l'année scolaire 2025-2026 les tarifs de la restauration, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **1€00** pour les familles ayant quotient familial compris entre 0 et 550,
- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **3€70** pour les familles ayant quotient familial compris entre 551 et 2000,
- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **4€00** pour les familles ayant quotient familial supérieur à 2001,
- Le prix du repas pour les commensaux est fixé à **5€80**.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-157-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-158 Objet : Organisation d'un séjour de ski à La Toussuire de Fontcouverte-la-Toussuire  
du 12 au 21 février 2026.**

Le Pôle Temps de l'Enfant de la ville de Le Portel organise un séjour au ski, à La Toussuire de Fontcouverte-la-Toussuire (73300), du 12 au 21 février 2026. Ce projet, qui réunira 26 jeunes de 12 à 17 ans fréquentant le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) situé rue de Reims, encourage la participation active de chacun. En effet, pour contribuer au financement du séjour, les jeunes mettront en œuvre des actions d'autofinancement qui favoriseront l'esprit d'équipe et la solidarité.

Conditions :

- Être âgés entre 12 et 17 ans
- Participer à 4 actions d'autofinancement

Programme :

- 6 journées de ski alpin sur le domaine skiable Sybelles - 310 kms de pistes
- Biathlon
- Cours ESF pour les débutants
- Découverte du territoire local
- Veillées, jeux de société, animation mises en place par l'équipe pédagogique

Encadrement :

- Les jeunes seront encadrés par 1 directeur + 3 animateurs diplômés ou en cours de formation

Tarifs :

Séjour au ski du 12 au 21 février 2026	Tarifs par enfant	Tarif par famille
Famille avec 1 enfant	150 €	150 €
Famille avec 2 enfants	135 €	285 €
Famille avec 3 enfants	120 €	405 €

Au-delà de 3 enfants, le tarif individuel pour le reste de la fratrie est de 120 € par enfant.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-158-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

Les « Aides Vacances Enfant » de la Caisse d'allocations Familiales (ou autre organisme) et les chèques vacances seront acceptés.

Les dépenses résultant du fonctionnement de ce séjour seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2026.

Pour permettre leur bon fonctionnement, le versement d'arrhes est autorisé aux organismes prestataires accueillant ce séjour.

- Vu l'avis de la commission jeunesse et sports, nouvelles technologies en date du 21 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver l'organisation du séjour au ski à la station La Toussuire de Fontcouverte-la-Toussuire du 12 au 21 février 2026 ;

- de fixer la participation financière des familles par enfant pour le séjour tel que susvisée;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-158-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-159 Objet : Séjour au ski – Du 14 au 21 février 2026 – Demande de financement à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.**

Considérant l'intérêt d'offrir aux jeunes de la commune une expérience enrichissante et ludique, le Conseil Municipal a décidé d'organiser un séjour au ski du 14 au 21 février 2026, à la station La Toussuire de Fontcouverte-la-Toussuire (73300). Ce séjour permettra aux jeunes de :

- Découvrir les joies de la montagne et de la neige,
- Pratiquer des activités sportives et de plein air,
- Développer leur autonomie et leur sens de la collectivité,
- Favoriser le lien social entre les jeunes.

Considérant l'intérêt général de ce projet et sa contribution au bien-être des jeunes, le Conseil Municipal souhaite solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une subvention, pour financer une partie du coût du séjour. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la convention pour le développement des séjours enfants 2026.

- Vu l'avis de la commission jeunesse et sports, nouvelles technologies en date du 21 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une subvention, pour financer une partie du coût du séjour. Demande qui s'inscrit dans le cadre de la convention pour le développement des séjours enfants 2026 ;

- **D'approuver** la convention de mise en œuvre du dispositif « Séjours Enfants 2026 » avec la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais ;

-**D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

Résultat des votes : Contre : /

Abstention(s) : /

Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-159-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 06/11/2025



Olivier BARBARIN

Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés :** Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

**Était absente :** Mme REBAH Juliette.

**Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.**

**N°2025-160 Objet : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) 2026 : Tarification.**

- Vu l'avis de la commission jeunesse et sports, nouvelles technologies en date du 21 octobre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- De fixer la participation des familles sur la base d'une semaine de centre de 5 jours, quel que soit le centre :

Tarif à la semaine	Portelois avec un quotient familial < à 1000	Portelois avec un quotient familial > à 1000	Extérieur avec quotient familial < à 1000	Extérieur avec un quotient familial > à 1000
<b>Famille avec 1 enfant</b>	18.00 €	19.00 €	40.00 €	50.00 €
<b>Cantine</b>	3€70			
<b>Garderie</b>	0€60			

**Base de la tarification :** (tarif applicable pour le mercredi en périscolaire)

	Portelois avec un quotient familial < à 1000		Portelois avec un quotient familial > à 1000		Extérieur avec quotient familial < à 1000		Extérieur avec un quotient familial > à 1000	
	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée
<b>Tarifs</b>	1.80	3.60 €	1.90 €	3.80€	4.00 €	8.00 €	5,00 €	10.00 €
Accusé de réception en préfecture 062-216206672-20251105-2025-160-DE Date de télextransmission : 17/11/2025 Date de réception préfecture : 17/11/2025								

**- De fixer** les tarifs du tableau ci-dessus à l'Accueil de Loisirs périscolaire (mercredi) à la demi-journée.

Par ailleurs :

- Les enfants du personnel municipal bénéficieront d'une réfaction de 50% sur le tarif correspondant au quotient familiale durant les vacances scolaires uniquement,
- Les « Aides aux Temps Libres » de la Caisse Familiales (ou autre organisme) et les chèques vacances seront acceptés,
- Les dépenses résultant du fonctionnement de ces centres seront imputées sur les crédits ouvert à cet effet au Budget Primitif 2026,
- Pour permettre leur bon fonctionnement, le versement d'arrhes est autorisé aux organismes prestataires accueillant ces centres.
- Prorata mis selon le nombre de jour d'ouverture des ALSH.

**Résultat des votes :** Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-160-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt-neuf octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRÉ Maxime (arrivé au point 10 de l'ordre du jour), Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, M. GIN William, Mme COURTOIS Sandie.

Etaient excusés : Mme LENGAGNE Stéphanie qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie.

Était absente : Mme REBAH Juliette.

Mme LEMAIRE Nathalie est élue secrétaire de séance.

**N°2025-161 Objet : Fête de la Flottille : demandes de subventions 2026.**

La ville organise la Fête de la Flottille les samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026. Organisée sous forme de village, cette fête a pour but de faire découvrir l'histoire du petit port d'échouage du Portel, ainsi que le dynamisme des associations qui y présentent leurs actions et leur savoir-faire. Durant cette journée, des associations à caractère maritime, des artisans, le Lycée Maritime de Boulogne / Le Portel et plusieurs groupes locaux animent le site dit de « La Place de la République ».

Le montant de la manifestation est estimé à 20.000 euros H.T.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais participe à cette manifestation pour un montant de 6.000 euros HT, il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 6.000 euros HT.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 novembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
au titre de 2026 :

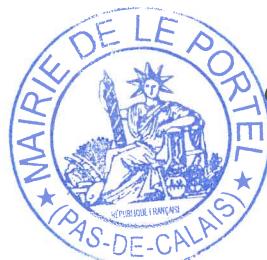
- de solliciter une subvention pour la Fête de la flottille 2026, dont le montant de la manifestation sera de 20.000 euros HT, auprès du Conseil Départemental de 6.000 euros HT.

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur le budget communal 2026.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20251105-2025-161-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2025  
Date de réception préfecture : 17/11/2025